

**ARRÊTÉ 2025/42**  
**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**RUE PASTEUR**

*Nous, Maire de la commune de Guerville*

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

**Vu**, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

**Vu**, la demande de la Commune de Guerville (Les Yvelines), demeurant 4 Place de la Mairie à Guerville (78930), sollicitant la pose d'une benne sur l'ensemble de la zone de stationnement devant le n° 14 rue Pasteur à GUERVILLE (78), soit l'ALSH « Les Juliennes »,

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement devant le centre de loisirs au 14 rue Pasteur,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** – La Commune de Guerville (Les Yvelines) est autorisée à neutraliser le stationnement pour permettre aux services de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise à poser une benne pour la JOURNEE DES PLANTES, du **VENDREDI 25 AVRIL AU LUNDI 28 AVRIL 2025**.

**ARTICLE 2** : Cet arrêté devra être affiché.

**ARTICLE 3** : La gendarmerie et tous agents de la force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

Le pétitionnaire

CU GPSEO

Fait à Guerville (Yvelines), le 22 avril 2025



Pour le Maire,  
L'adjoint par délégation,  
Michel HARDY